

foyer paternel, où il reviendra toujours régulièrement pour les actes essentiels et quotidiens de la vie.

Ces vues surnaturelles, par rapport à son église paroissiale, et aux autres églises que dans les villes la religion offre à sa vénération, la foi les inspirera certainement plus vivement au Tertiaire qu'à tout autre, et son tempérament plus surnaturel lui en donnera une intelligence plus parfaite. (1)

Qu'on ne dise donc pas que les réunions particulières exigées des Tertiaires, obligatoires d'après la Règle donnée par saint François et Léon XIII, les mettent dans l'obligation d'opter entre la paroisse et la chapelle et de préférer celle-ci à la première.

Alors même qu'il en serait ainsi, c'est tout au plus une fois par mois que le Tertiaire se trouverait dans cette pénible alternative. Tout le reste du temps, il demeurerait parfaitement libre de donner le bon exemple à la paroisse. Il peut arriver que les jours de réunion mensuelle ou de fêtes extraordinaires de la Fraternité se trouvent en occurrence avec des offices ou des fêtes de la paroisse ; mais il n'y a là aucun inconvénient, à raison de la coutume si facile établie partout, de faire la réunion de la chapelle à des heures libres d'offices paroissiaux.

Il n'y a pas de Directeur ou de Conseil de Tertiaires qui ne s'estime toujours très heureux de laisser cette place d'honneur à la paroisse. Non seulement le Tertiaire sait que telle est la loi de la justice, mais encore il aime à se sacrifier. Il sait également que les devoirs du Tiers-Ordre ne le délivrent pas des autres devoirs, au contraire ; on le verra donc—c'est ainsi que les choses se passent à peu près toujours—aller de la chapelle à l'église paroissiale, ou de l'office de la paroisse à la fête de la Fraternité. Or, qui aurait le courage de blâmer cette avidité spirituelle ? » Quel prêtre, pasteur d'âmes, ne reconnaîtra que le Tiers-Ordre développe la piété dans ses membres, leur inspire le goût des exercices religieux et l'éloignement des amusements frivoles du monde ? Lequel ne se félicitera de voir ses paroissiens assidus à tout ce qui est capable de les surnaturaliser et de les attacher à Dieu. Après Dieu, n'est-ce pas le pasteur et la paroisse tout entière qui en retireront les premiers et les plus beaux fruits ?

(A suivre)

FR. COLOMBAN-MARIE, O. F. M.

---

(1) *Echo de saint François et de saint Antoine*, 1890.